

TURQUIE.

Quel gouvernement ne souhaiterait pas être perçu comme un fervent défenseur des droits de l'enfant ?

Index AI : EUR 44/145/96

Embargo : mardi 1^{er} octobre 1996 à 08 H 00 GMT

(Déclaration de Pierre Sanz, secrétaire général d'Amnesty International)

L'année dernière, la Turquie s'est engagée très ostensiblement à défendre le droit de tous les enfants à ne pas être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle a ainsi ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Telle est l'image publique du gouvernement ture, celle que les hommes politiques, les diplomates et les généraux tures veulent montrer à votre gouvernement.

Mais la Turquie a un autre visage, que votre gouvernement reconnaîtrait probablement mais qu'il a trop souvent choisi d'ignorer. L'année même où la Turquie déclarait qu'elle ne tolérerait plus que l'on torture des enfants, cinq jeunes gens de Manisa qui avaient été détenus par la police affirmaient que des policiers leur avaient bandé les yeux, les avaient déshabillés, aspergés d'eau glacée et leur avaient infligé des décharges électriques, notamment sur les organes génitaux. Les garçons auraient été violés avec des matraques, les filles auraient été menacées de viol et d'un examen gynécologique. Ces jeunes gens avaient été inculpés d'appartenance à une organisation politique illégale ou de liens avec ce mouvement. Le plus vieux d'entre eux avait moins de seize ans. Comment un gouvernement peut-il prétendre protéger les droits fondamentaux des enfants s'il permet à ses agents de commettre des violations aussi révoltantes ?

Un des garçons, âgé de quatorze ans, a fait la description suivante de son supplice : « J'ai dû me déshabiller [...] Ils m'ont posé des questions qui ne me concernaient pas du tout. Quand j'ai répondu que je ne savais pas, ils m'ont tordu les testicules [...] Quatre d'entre eux m'ont tenu les bras et les mains et ils m'ont administré des décharges électriques dans le pouce droit, les organes génitaux, les bras et le ventre. Après ça, je ne sentais plus mon pied droit ni mon sexe. » Le témoin-gnagge de ce garçon et celui d'autres victimes sont corroborés par les certificats médicaux délivrés par les hôpitaux dans lesquels ils ont été soignés durant leur détention. En juin 1996, 10 policiers ont été mis en accusation pour avoir eu recours à la torture et aux mauvais traitements en vue d'obtenir des aveux.

Alors, quel est le vrai visage de la Turquie ? Celui du membre reconnu de la communauté internationale, qui s'est engagé à protéger les droits de tous ses citoyens ? Ou celui d'un pays où la torture est depuis longtemps endémique, comme le dénonce Amnesty International depuis plus de trente ans ? Le gouvernement ture et votre gouvernement préféreraient sans doute s'en tenir à la première hypothèse, plus agréable. Une image que soignent d'habiles diplomates et talentueux agents des relations publiques dans les couloirs de Genève, Strasbourg et Bruxelles et qui sert au mieux la stratégie de l'OTAN, les intérêts géopolitiques européens et le commerce. Peut-être iront-ils même jusqu'à suggérer que, parfois, la sécurité nationale doit passer avant les droits de l'homme, surtout lorsqu'un pays est confronté à des groupes armés d'opposition qui eux-mêmes commettent souvent des exactions.

Mais qu'en est-il de la sécurité des cinq jeunes gens de Manisa ? Et de celle des personnes âgées,

des enfants, des femmes, des membres de minorités, des avocats, des médecins, et même des membres du Parlement qui risquent d'être torturés ou maltraités lorsqu'ils se trouvent en garde à vue ?

Pour n'importe quel pays, la véritable sécurité est celle qui repose sur le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens. Les violations des droits de l'homme ne constituent-elles pas des infractions pénales en Turquie ? Les actes de torture, les "disparitions" et les assassinats politiques sont interdits par la législation turque et par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme que la Turquie est tenue de respecter. Pourtant, des violations massives sont perpétrées dans ce pays, sans que les gouvernements successifs aient pris de mesures systématiques pour y mettre fin.

Amnesty International pense que cette situation n'est pas irrémédiable. Dans le cadre de la campagne mondiale sur la Turquie qu'elle lance aujourd'hui, l'Organisation propose des réformes pratiques et réalistes que le gouvernement turc pourrait mettre en œuvre immédiatement s'il en avait la volonté politique. Amnesty International est convaincue que ce programme, s'il recevait l'appui de la communauté internationale, pourrait améliorer rapidement la situation des droits de l'homme pour tous les citoyens turcs. Parallèlement, l'Organisation appelle les groupes armés d'opposition qui opèrent en Turquie à mettre fin aux exactions dont ils se rendent responsables et à respecter les obligations qui sont les leurs aux termes du droit international humanitaire.

Les gouvernements du monde entier doivent admettre qu'il est temps de changer d'attitude vis-à-vis de la Turquie et de prendre les mesures qui s'imposent. Rien ne peut justifier les sévices infligés aux cinq jeunes gens de Manisa, ni le sort réservé à bien d'autres citoyens turcs qui, loin des regards extérieurs, sont confrontés à une tout autre réalité que l'image officielle. Il ne saurait y avoir de sécurité sans respect des droits de l'homme !